

**Séance ordinaire du 11 octobre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 octobre 2023 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2023-10-11-207

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023
  - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2023
- 0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2023
- 100-7 Souper de Noël – Employés, élus et pompiers volontaires

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 ---
- 200-3 Adoption du règlement 2023-353 modifiant le règlement 287 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1
- 200-4 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Compresseur à air respirable pour les services de sécurité incendie

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
- 300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2021 – 24 375\$
- 300-4 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2023 – 20 000\$

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Participation financière 2023

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2023

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Centre municipal – Chauffage et climatisation – Salle et bureaux

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023**

M.B. 2023-10-11-208

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, tel que rédigé par la greffière de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023**

M.B. 2023-10-11-209

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023, tel que rédigé par la greffière de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2023**

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de septembre 2023.

**0-5 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

## 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2023-10-11-210

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 septembre 2023, pour un montant total de 4 484.01 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

## 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

## 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2023

M.B. 2023-10-11-211

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2023 pour un montant total de 166 999.56 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2023

M.B. 2023-10-11-212

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2023 pour un montant de 142 525.42 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-7 Souper de Noël – Employés, élus et pompiers volontaires

M.B. 2023-10-11-213

**Considérant** que les membres du conseil considèrent qu'il est important de tenir un souper de Noël;

**Considérant** que ce souper de Noël est une occasion de pouvoir remercier les employés;

**Considérant** que les membres du conseil désirent continuer la tradition et ainsi organiser un seul souper, avec employés, élus et pompiers volontaires;

**Considérant** que les membres du conseil désirent inviter les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en reconnaissance de leur implication bénévole au sein de ce comité, comité obligatoire au sein d'une municipalité;

**Considérant** le sondage effectué auprès des employés;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour l'organisation d'un souper de Noël. Les personnes invitées pour ce souper sont : les élus, les employés municipaux, les pompiers volontaires et les membres du CCU en incluant les conjointes et les conjoints.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Ce souper se tiendra le vendredi 8 décembre 2023.

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Notes au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de septembre 2023.

200-2 ---

**200-3 Adoption du règlement 2023-353 modifiant le règlement 287 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

M.B. 2023-10-11-214

**Considérant** que la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

**Considérant** que la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

**Considérant** que le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025;

**Considérant** que toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

**Considérant** que l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu :

Que le conseil de la municipalité de Bouchette adopte le Règlement 2023-353 modifiant le règlement 287;

Que le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la municipalité de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

**200-4 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Compresseur à air respirable pour les services de sécurité incendie**

M.B. 2023-10-11-215

**Attendu** que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**Attendu** que les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet d'acquisition d'un compresseur à air respirable pour les services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Bouchette s'engage à participer au projet d'acquisition d'un compresseur à air respirable pour les services de sécurité incendie;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Low organisme responsable du projet.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de septembre 2023.

**300-2 Comité municipal en voirie – Suivis**

**300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2021 – 24 375\$**

M.B. 2023-10-11-216

**Attendu** que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Attendu** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Attendu** que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Attendu** que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Attendu** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Attendu** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Attendu** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Attendu** que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Attendu** que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**Attendu** que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**Attendu** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de plus de 24 375\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-4 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2023 – 20 000\$**

M.B. 2023-10-11-217

**Attendu** que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Attendu** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Attendu** que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Attendu** que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Attendu** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Attendu** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Attendu** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Attendu** que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Attendu** que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**Attendu** que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**Attendu** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de plus de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**



**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de septembre 2023 concernant l'usine d'épuration.

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de septembre 2023.

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

**400-5 Association de lacs**

**Note au procès-verbal**

L'assemblée générale annuelle de l'Association du Grand Lac Rond va se tenir ce samedi 14 octobre 2023 à 10h.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

**500-1 Clinique santé Haute-Gatineau – Participation financière 2023**

M.B. 2023-10-11-218

**Considérant** l'existence de la Clinique Santé Haute-Gatineau, clinique située dans la Ville de Gracefield;

**Considérant** que plusieurs citoyens de Bouchette utilisent cette clinique santé;

**Considérant** l'implication monétaire de la municipalité depuis quelques années, soit depuis l'année 2011;

**Considérant** les crédits inscrits au budget 2023 pour cette participation financière;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu de participer financièrement à la Clinique Santé Haute- Gatineau pour une somme de 3 000 \$ pour l'année 2023.

Un virement de crédits d'un montant de 175\$ sera effectué pour cette dépense et ce, en provenance du poste de revenus « Taxes foncières » (01-211-10-000).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

## 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2023

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de septembre 2023 sont déposées.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

### 900-1 Centre municipal – Chauffage et climatisation – Salle et bureaux

M.B. 2023-10-11-219

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée de Jean Daoust, il est proposé de mandater la directrice générale pour procéder aux acquisitions nécessaires afin d'équiper la salle municipale et les bureaux municipaux de thermopompes. Les crédits nécessaires à ces achats proviendront du surplus accumulé affecté au réaménagement des bureaux.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Compresseur à air
- Lieu de l'AGA de l'Association du Grand Lac Rond

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2023-10-11-220

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h15.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Lefebvre  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Greffière-trésorière